

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
DU MERCREDI 24 AOÛT AU JEUDI 25 AOÛT 2016**

Adopté tel que rédigé à la séance du 13 septembre 2016

Participants : Monsieur Normand Bolduc, président

Madame Marie Auger
M^e Josée Bédard
Madame Suzanne Danino
Monsieur Pierre D. Denault
Madame Jill Leslie Goldberg
Monsieur Simon Julien
M^e Marie Lamarre
Monsieur Michel Marchand
M^e Anne Morin
M^e Louis Morin

Ne participent par à la séance : M^e Hélène Bédard
M^e Lucie Le François
M^e Natalie Lejeune
M^e Patrick Simard

1. Ouverture de la séance

La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*. Comme prévu à l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 24 août 2016. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

3. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier 2015 QCCJA 798

Le Comité constitué pour mener l'enquête sur la plainte numéro 2015 QCCJA 798 soumet son rapport et sa recommandation. Il a été transmis aux membres par courriel.

Tous les membres participant à la séance ont reçu et pris connaissance du rapport du Comité d'enquête.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance que le rapport du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2015 QCCJA 798 soit déposé au Conseil et que celui-ci, après en avoir pris connaissance, en prenne acte.

En conséquence, le Conseil prend acte du dépôt du rapport du Comité d'enquête dans l'affaire de la plainte de monsieur Stéphane Braen à l'égard de M^e François Leblanc, régisseur à la Régie du logement.

4. Constitution d'un Comité d'examen de la recevabilité des plaintes spécifiquement pour l'étude du dossier 2013 QCCJA 650

Dans son jugement du 8 août 2016 l'honorable Chantal Masse de la Cour supérieure renvoie la plainte 2013 QCCJA 650 au Conseil de la justice administrative afin qu'il soit disposé, de nouveau, de sa recevabilité.

Pour éviter que les mêmes personnes examinent à nouveau la recevabilité de cette plainte le Conseil de la justice administrative souhaite former un Comité d'examen de la recevabilité des plaintes uniquement pour l'étude du dossier 650.

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu à l'unanimité des membres participant à la séance qu'un Comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit constitué conformément à l'article 184.2 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, c. J-3) spécifiquement pour l'examen de la plainte portant le

numéro 2013 QCCJA 650 le tout conformément au jugement du 8 août 2016 de l'honorable Chantal Masse de la Cour supérieure.

En conséquence, il est résolu que ce Comité d'examen de la recevabilité des plaintes du Conseil soit constitué de cinq de ses membres et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- Madame Jill Leslie Goldberg;
- M^e Hélène Bédard;
- M^e Natalie Lejeune;
- M^e Anne Morin.

Les membres du Conseil désignent monsieur Normand Bolduc pour agir à titre de président de ce Comité d'examen de la recevabilité des plaintes ad hoc.

Il est entendu que le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes formé par le Conseil le 14 juin 2016 continue ses activités normalement.

5. Levée de la séance

La séance est levée le 25 août 2016, à 16 h 30 comme indiqué aux documents transmis avec l'avis de convocation.

Le président du Conseil,

Normand Bolduc